



M. CASABONNE présente le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Annexe de l'Atelier Bois Energie qui est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat</u>
Section Investissement	363 657.85	263 258.00	-100 399.85
Section Fonctionnement	3 396.53		-3 396.53
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>367 054.38</b>	<b>263 258.00</b>	<b>-103 796.38</b>

Le résultat de clôture, c'est-à-dire après intégration des résultats antérieurs, est le suivant :

	<u>Résultat 2016</u>	<u>Exercice 2017</u>	<u>Résultat clôture</u>
Section Investissement	- 3 503.31	-100 399.85	- 103 903.16
Section Fonctionnement		-3 396.53	- 3 396.53

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité. Le Président ne participant pas au vote.

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de l'Atelier Bois Energie qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques.
- **APPROUVE** le Compte de Gestion.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 mars 2018 Le - 4 AVR. 2018

Suivent les signatures



Affiché le 04.04.18



Le Président

Daniel LACRAMPE